



MOTION D'ORIENTATION 2019-2021

L'Assemblée Générale a lieu tous les deux ans. Tous les adhérents sont conviés à ce moment clé de la vie syndicale.

La motion donne les orientations, les perspectives et les axes de travail pour les deux années à venir.

La FOF est un syndicat c'est-à-dire qu'elle assure la défense d'intérêts communs.

La FOF est un syndicat professionnel donc constitué autour d'un métier. Le syndicat obéit à des choix éthiques et déontologiques.

La FOF est un syndicat professionnel d'orthophonistes. Les différents contextes politiques généraux, et de santé en particulier, ont des effets sur nos pratiques professionnelles. Ils nous amènent à prendre position.

La FOF est une fédération, constituée de syndicats régionaux autonomes et indépendants. Chaque syndicat régional a ses statuts propres qui doivent cependant être en conformité avec ceux de la FOF.

Ce qui nous fédère : nos valeurs, nos choix éthiques

Les grandes lignes de la motion 2017-2019 demeurent. Ce sont celles qui nous fondent et nous rassemblent, celles que nous retrouvons dans la campagne d'adhésion et qui sont toujours à défendre.

La FOF argumente et défend l'orthophonie comme métier de soin, fondé sur une conception du langage et de la pensée indissociables.

Constamment nos apports théoriques viennent interroger le pourquoi et le comment de nos pratiques pour ce patient qui s'adresse à nous.

Ce sont des modalités d'un savoir-être et d'un savoir-faire qui se conjuguent dans le présent du temps de la rééducation. C'est dans la rencontre avec chaque patient que peut s'élaborer un chemin thérapeutique forcément unique.

Tout être humain naît avec des capacités de langage, constitutives de l'humanité. Le langage humain n'est pas un instrument à maîtriser. Il dépasse le simple moyen de communication et nous permet d'exprimer pensées et émotions, de verbaliser notre singularité à être au monde.

Langage et pensée développent et co-construisent la personne dès sa naissance dans un continuum qui lie sensorialités, interactions, relations, motricité, transmission, attachement.

Ces fondements, structurant l'existence d'un sujet en devenir, engagent cette autre personne qu'est l'orthophoniste.

Nous considérons le patient comme sujet, qui ne saurait être fractionné en fonctions : langage, lecture, mémoire, concentration... Ainsi s'élabore une approche de la réalité clinique laissant le thérapeute et le patient libres d'inventer une voie propre sous l'éclairage des différentes disciplines et recherches afférentes à l'orthophonie.

L'orthophoniste accueille la personne dans ses possibles, qu'ils soient exprimés, non exprimés ou entravés par une pathologie. Ce positionnement clinique prend en compte la personne dans sa globalité, son mal-être et son symptôme. Ceux-ci s'inscrivent dans une histoire familiale, sociale et culturelle.

Cette analyse clinique et les propositions thérapeutiques qui en découlent ne peuvent se limiter à un inventaire des déficits constatés.

Lorsque les neurosciences sont interprétées de façon dogmatique, simpliste et réductrice, cela conduit à déployer tests chiffrés, normes et protocoles, disqualifiant et portant ainsi atteinte à notre métier, et mettant à mal patients et orthophonistes.

Un programme de rééducation pré-pensé qui serait proposé d'emblée, hors de l'échange et de la rencontre ne constitue pas un acte de soin orthophonique respectueux du patient tel que défini dans le Code de la Santé Publique, art L4341-1 : "L'orthophoniste contribue au développement et au maintien de l'autonomie, à la qualité de vie du patient ainsi qu'au rétablissement de son rapport confiant avec la langue".

Autour de ces fondamentaux étayés par multiples recherches qui nous rassemblent, la gageure est de ne pas figer nos positions, mais de les laisser en constante évolution pour préserver une ouverture dans laquelle chaque adhérent de la FOF peut se reconnaître.

De cette approche du SOIN découlent des positions syndicales claires quant à nos cadres d'exercice professionnel, à la formation ainsi qu'à leur évolution.

La FOF, proche de certaines associations cliniques par son positionnement éthique, s'en différencie par son action syndicale.

Nos positionnements - Nos actions

Nous nous revendiquons comme soignantes et soignants, nous ne cessons de ré-affirmer notre profession de soin à travers les différents travaux et publications de la FOF :

Textes « Acte de soin orthophonique » et « Soin et pédagogie », Journées d'Etude « Résistance(s) », Le Bulletin de la FOF, le Comité de Recherche Théorique et Clinique (CRTC), le livre « Entre langue et parole, le métier d'orthophoniste » paru aux éditions érès...

Produire des écrits collectivement, en rassembler d'autres soutenant nos positions afin de les diffuser dans le Bulletin, le site internet fédéral, les blogs et sites des Syndicats Régionaux et les publications avec nos partenaires (PasdeOde conduite, FNAREN, CEPenfance...) est nécessaire et indispensable pour diffuser nos valeurs, nos références, nos expériences...

La défense de notre métier dans ses deux modes d'exercice, salarié et libéral

Ces deux modes d'exercice s'articulent et se complètent selon les besoins, respectant la liberté de choix des patients, ainsi que celle des professionnels, sans concurrence ni hiérarchie.

L'orthophonie présente depuis ses débuts dans les consultations spécialisées du milieu hospitalier et dans le secteur du médico-social, associatifs, privés ou publics, s'y trouve maintenant menacée. Les critères uniquement comptables des évaluations et projets de fonctionnement qui y ont cours réduisent la qualité du soin.

La demande de revalorisation du salaire et l'évolution du statut des orthophonistes de la Fonction Publique Hospitalière et du médico-social se heurtent à la politique d'austérité et à la refonte de la fonction publique et plus globalement aux réformes du système de santé.

Le recours aux soins de ville prôné par la gouvernance gestionnaire sourde aux réalités de terrain ne peut en aucun cas pallier la disparition des postes dans les établissements. Des soins ponctuels, éparpillés, en pointillé sont réorganisés autour de soignants isolés, perdant l'essence du travail d'équipe malgré des mesures palliatives (forfaits de sortie d'établissement, soins coordonnés...)

Depuis de nombreuses années, la FOF s'est engagée dans l'intersyndicale des orthophonistes pour soutenir la pérennité des postes dans la FPH. L'existence même de l'intersyndicale a été mise à mal par la fin de non-recevoir opposée à nos revendications par les instances gouvernementales successives et les actions individualistes reflétant une conception restrictive du métier.

Dans cette prise de position, il s'agit de défendre une identité et de promouvoir une spécificité propre au métier d'orthophoniste sans entrer dans des querelles de territoire vis-à-vis d'autres professionnels. La spécificité de chacun ne peut qu'enrichir l'approche pluridisciplinaire indispensable au travail en équipe, en institution. Le choix de nos références théoriques et de nos formations permet de préciser notre place d'orthophoniste et de construire une position clinique. Le cadre de travail orthophonique ne peut être ni standardisé, ni fragmentable en tâches, ni transposable.

La présence des orthophonistes dans les secteurs du sanitaire et du médico-social est aussi nécessaire à la pérennité d'une offre de stages garante d'une formation de qualité conforme au cahier des charges de la formation initiale.

C'est pourquoi la FOF défend le maintien et le développement des postes dans tous les domaines de consultation. Elle fait reconnaître la spécificité du travail salarié.

La pénurie d'orthophonistes en institution

La prise en charge en libéral de patients accueillis en institutions ne peut pallier l'absence d'orthophonistes dans les établissements. Ce système modifie profondément les conditions de travail en libéral et réduit la qualité des soins proposés aux patients. Il met à mal le statut des orthophonistes tant en libéral qu'en salariat.

Les choix de travail du thérapeute lui-même, le choix de l'orthophoniste par les familles et l'intérêt du patient sont mis en danger par les options comptables des établissements, eux-mêmes soumis aux exigences budgétaires imposées par leurs autorités de tutelle.

Aussi, nous défendons le caractère exceptionnel de ces prises en charge en libéral de patients accueillis en institution. Elles ne doivent être consenties qu'au cas par cas et dans le seul intérêt du patient.

Les rapports de l'orthophoniste avec l'Education Nationale et les MDPH

Les injonctions actuelles de l'Education Nationale, de différentes instances (telles que les MDPH - maison départementale de la personne handicapée - ou MDA - maison départementale de l'autonomie - ou les Centres Référents) et d'une partie du corps médical induisent une confusion entre le champ pédagogique

et le champ thérapeutique. Le rôle d'alerte des enseignants et des médecins vis-à-vis d'un élève en difficulté ne peut se substituer aux décisions thérapeutiques de l'orthophoniste concernant un *enfant*.

Les projets de dépistage systématisé des risques de troubles de la lecture chez les enfants de moins de 6 ans ne relèvent pas de la prévention prévenante pour laquelle nous militons depuis des années, mais d'une prévention prédictive.

Face à ce risque de déni ou de détournement de notre diagnostic orthophonique, il nous faut défendre notre métier.

L'acte de soin orthophonique

Le système conventionnel impose de plus en plus de contraintes aux orthophonistes libéraux. La multiplicité des cotations des actes inscrits à la nomenclature des orthophonistes répond à une volonté de contrôle des instances gestionnaires et non pas à une réalité clinique. Or, l'engagement auprès d'un patient est le même quelle que soit la pathologie.

Ce fut l'un de nos points de départ d'une réflexion qui a abouti à la publication du texte « L'acte de soin orthophonique ». Le travail demande à être poursuivi et les apports des adhérents et des SR permettront de continuer à élaborer ce sujet, notamment en ce qui concerne les notions de temps et de rémunération, les notions de bilan et de séance de soin orthophonique.

Le groupe de travail Acte de Soins Orthophoniques continue sa réflexion, avec l'aide des adhérents qui le souhaitent.

L'accès aux soins pour tous

L'accès aux soins est en danger. Les mesures présentées par les gouvernements successifs pour combattre les déserts médicaux cachent mal la simple volonté de réduire les coûts. Or la santé n'est pas une dépense à réduire. L'accès à des soins de qualité pour tous sur tout le territoire est un droit. Les soignants produisent une richesse, la richesse humaine du soin qu'ils apportent à leurs patients, tout comme la richesse de celui dont on prend soin et qui, guéri ou non, prend part à la vie de la société.

Les orthophonistes, comme tous les professionnels de santé, ne demandent qu'à prendre soin. De plus en plus, leur autonomie et leur liberté de penser, d'agir, de raisonner leur est déniée au profit de protocoles pré-pensés et prêts à penser. Les notions de coordination des soins et de parcours du patient modifient l'organisation des soins et induisent un glissement des pratiques.

La formation continue est contrainte, limitée, par des critères qui ne laissent pas de place à la créativité des soignants, à l'expérience clinique ...

De "soignant" à "acteur de santé", de "patient" à "usager" voire "client", les glissements sémantiques sont le signe d'une modification du regard porté sur le soin.

En orthophonie, la pénurie de professionnels trouverait comme réponse des plateformes téléphoniques de "régulation" des demandes de bilans ou encore de l'orthophonie à distance. Notre conception du métier va à l'encontre de ces pratiques. Le soin orthophonique prend source, dès le premier appel téléphonique, dans la relation humaine. Les ressources numériques ne peuvent se substituer à une "vraie" rencontre, en présence et doivent rester au service des personnes.

Face aux inégalités de répartition sur le territoire, nous devons faire connaître l'inadéquation des nouveaux zonages des Agences Régionales de Santé, dont l'impact met en danger certaines régions et n'aident que partiellement d'autres.

Nous devons avoir une vigilance accrue face aux propositions de soin à distance inadapté à l'exercice de notre métier. Nous devons continuer de dénoncer la « privatisation partielle » de l'Assurance maladie par

un transfert de charges et de décisions aux complémentaires (mutuelles et assurances privées) et l'étatisation de sa gestion qui plongent l'hôpital public dans l'indigence.

La FOF continuera à s'engager auprès des autres associations et syndicats pour des alternatives permettant de préserver et de construire une véritable sécurité sociale solidaire garantissant un égal accès aux soins pour tous, dans le respect du cadre thérapeutique.

Dans ce contexte de remise en cause de nos compétences propres, de mise en concurrence des orthophonistes, de négation du libre choix du praticien, nous défendons notre métier, notre autonomie, nos formations initiale et continue et nos conditions de travail.

Les Syndicats Régionaux et la Fédération

Le Conseil d'Administration fédéral est composé d'administratrices et d'administrateurs issus des régions. Il est partiellement renouvelé tous les deux ans, lors de l'Assemblée Générale.

Les idées de chaque adhérent, le travail des adhérents rassemblés dans les Syndicats Régionaux viennent nourrir le travail des représentants des SR élus par tous au Conseil d'Administration fédéral.

Les Syndicats Régionaux et notre présence sur tout le territoire

Il y a actuellement 9 Syndicats Régionaux constitués : FOF Auvergne Rhône-Alpes, FOF Berry Val de Loire, FOF Bourgogne Franche-Comté, FOF Bretagne, FOF Grand Est, FOF Normandie, FOF Paris Nord de France, FOF Pays de Loire et FOF Sud Est.

Les adhérents de région sans SR constitué intègrent le SR de leur choix.

Le CA de la FOF apporte aide et soutien à la création de nouveaux SR, avec le parrainage de SR existants.

Les adhérents des SR construisent et animent le positionnement fédéral. Il incombe à tous de travailler à une dynamique d'allers-retours entre SR et fédération.

Les statuts définissent la constitution du Conseil d'Administration fédéral : chaque Syndicat Régional est représenté par deux personnes déléguées et élues lors de l'Assemblée Générale.

Les chantiers en cours et à venir

Agir pour nos idées,

Développer la visibilité de la FOF :

Travailler à une future représentativité

Continuer à travailler pour augmenter le nombre d'adhérents, fidéliser les nouveaux adhérents.

Accompagner la création de nouveaux Syndicats Régionaux.

Encourager la réflexion et l'écriture

Partager nos écrits.

Inciter chacun à publier des articles dans le Bulletin, sur le site internet fédéral ou au sein du Comité de Recherche Théorique et Clinique : adhérents ou non, ceux qui écrivent déjà ou pas encore.

Continuer à élaborer le positionnement autour de l'acte de soin orthophonique

Aider à l'organisation des Journées d'Etude en région

FOF Grand Est en 2018

FOF Bretagne en 2019

à suivre...

Faire vivre le site internet

Poursuite de la mise à jour des textes fondamentaux, publications syndicales, etc.

Continuer à travailler dans les commissions et dans les SR :

Recruter pour les commissions

Elles sont un lieu de réflexion et d'élaboration, d'actualisation des connaissances dans leur domaine, dans un échange régulier avec le conseil d'administration fédéral.

La commission exercice salarié souhaite être rejointe par de nouveaux membres.

La commission exercice libéral est heureuse d'être plus étoffée.

La commission formation initiale a de nombreux sujets à travailler ...

Proposer de nouvelles commissions pérennes ou temporaires liées à l'actualité (acte de soin orthophonique, formation continue et initiale, zonage, relations avec les instances Education Nationale et MDA-MDPH ...)

Multiplier les échanges inter-SR

Continuer le partage de documents et d'informations au sein de la FOF.

Agir pour la profession, pour notre métier,

Agir dans l'intérêt des professionnels, des patients et des étudiants,

Rester vigilant au sujet de la formation initiale et l'universitarisation des études :

Cultiver les liens avec les écoles d'orthophonie et la FNEO (Fédération Nationale des Etudiants en Orthophonie).

Surveiller l'évolution de la formation initiale dans le cadre de l'universitarisation des études. La vocation des centres de formation est de former à un même métier pour tous : celui d'orthophoniste clinicien.

Continuer à défendre le statut des orthophonistes dans la Fonction Publique Hospitalière et le secteur médico-social

Chaque fois que cela est nécessaire, continuer à défendre notre métier et soutenir nos orientations, au sein de l'intersyndicale des orthophonistes lorsque cela est possible.

Dossiers en cours

Défendre le statut des orthophonistes, vis-à-vis des instances comme l'Education Nationale, les MDPH/MDA, les CPAM, les URPS, les ARS... Continuer le travail en région en relation avec celles-ci et soutenir les orthophonistes dans leur pratique (notion de secret professionnel et question du partage d'informations avec nos divers interlocuteurs).

Suivre l'évolution de la démographie orthophonique suite aux nouveaux zonages

Prendre part aux débats de société notamment l'évaluation et les recommandations officielles.

Garder une attention vigilante au développement des réseaux de soins.

Suivre le dossier des règles professionnelles.

Suivre le dossier de l'universitarisation des études paramédicales.

Etudier les problèmes avec l'ANDPC et le FIF-PL et aboutir à une position commune vis à vis de ces instances.

Susciter, développer ... les liens avec d'autres professions de soin/professionnels du soin

Nous ne sommes pas un syndicat professionnel dit « représentatif ». La représentativité syndicale consiste à être l'interlocuteur officiel et reconnu pour les relations conventionnelles entre les Caisses d'Assurance Maladie et les professionnels libéraux et tout ce qui s'y rapporte (telles que les Commissions Paritaires ou les URPS).

En tant que syndicat professionnel, nous représentons les orthophonistes et prenons position sur tout ce qui concerne de près ou de loin la profession. La FOF est un interlocuteur pour les instances officielles qui sollicitent son avis et son positionnement sur de nombreux dossiers professionnels (telles que la formation initiale, les règles professionnelles, les recommandations de la HAS, l'intersyndicale des orthophonistes, ...).

Les partenaires et les liens de la FOF

Les ACC (Ateliers Claude Chassagny)

l'ITECC (Institut de Transmission et d'Études Claude Chassagny)

PasdeOdeconduite

Le CEPEnfance

La FNAREN (Fédération Nationale des Associations des Rééducateurs de l'Éducation Nationale)

La FDCMPP

Convergence Autismes Pluriels

La FNEO (Fédération Nationale des Étudiants en Orthophonie) et les associations d'étudiants

Certains Centres de Formation Universitaire en Orthophonie

L'USP (Union Syndicale de la Psychiatrie)

RAMSES (Réseau d'Actions Médico-psychologiques et Sociales pour Enfants Sourds)

L' ANAPsy-petite enfance

L'Appel des Appels

L' API (association des psychiatres de secteur infanto-juvénile)

Le SMG (Syndicat de Médecine Générale) et la revue « Pratiques ».

Conclusion

La FOF fonctionne de manière transparente et démocratique. Elle prône l'action collective et syndicale comme à la fois un moyen et une fin pour résister face à l'éclatement de l'individu et du soin.

la FOF défend une démarche de soin holistique, une pratique qui ne fragilise ni l'individu en le morcelant, ni le lien social en l'effritant, une pratique accueillante et respectueuse des personnes, patients et orthophonistes.

Les syndicats régionaux sont porteurs de leur propre parole. Leur dynamisme et leur engagement sont les garants de la bonne santé de la FOF.

Les adhérents et les syndicats régionaux font la FOF, la FOF c'est nous tous.